



Conseil général de Giez
**Commission de gestion-
finances (CoGeFi)**

Rapport

Préavis municipal : No 2024/27

Concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 50'000 pour l'installation d'un appareil de mesure des eaux usées et pour le dédoublement de la canalisation d'évacuation des eaux claires du Crolord.

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Lors de la séance du mercredi 27 novembre dernier, la Commission de gestion-finances (CoGeFi) en présence de Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Nadège Germond, Laurence Gadolini, Eric Cottens, Christian Duvoisin et Peter Schwegler, s'est penchée sur le préavis 2024/27 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 50'000 pour l'installation d'un appareil de mesure des eaux usées et pour le dédoublement de la canalisation d'évacuation des eaux claires du Crolord.

Elle remercie Monsieur Jean-François Jeannin, Syndic, Monsieur Bernard Milliet, Conseiller Municipal en charge des finances et Monsieur Hervé Kemmling en charge des infrastructures et travaux publics pour leur participation à cette séance.

La Commission a reçu le préavis dans le délai prévu par le règlement communal.

Par le courriel de la Municipalité du 23 septembre 2024 et lors de la rencontre le 29 octobre 2024, la Commission a pu se faire expliquer en détail la nécessité et le caractère urgent de la pose d'un appareil de mesure des eaux usées. Il n'y a aucun doute sur la pertinence de cette installation, ce d'autant plus que la participation aux coûts du raccordement sur Grandson est actuellement calculée en équivalents habitants, répartition qui nous est défavorable en regard de l'état d'avancement de la mise en séparatif de la commune de Giez par rapport à celle de Grandson.

De plus, la Municipalité a saisi l'opportunité d'une synergie en s'alliant avec la commune de Valeyres-sous-Montagny, notamment en ce qui concerne l'uniformité du choix de type d'appareil de mesure.

A ce jour, la plus grande partie des travaux sont terminés au prix et aux conditions prévues. L'installation du coffret électrique et la pose de l'appareil sont agendés pour mi-décembre 2024.

La Commission recommande toutefois à la Municipalité d'intégrer aux budgets futurs les frais de mise à jour du système d'information géographique et du territoire SIT et les éventuels dédommagements aux propriétaires de terrains.

Sur la base de ce qui précède la Commission de gestion-finances, à l'unanimité vous propose d'accepter les conclusions du préavis qui vous est présenté, à savoir :

- 1. De prendre note des travaux pour l'installation d'un appareil de mesure des eaux usées et pour le dédoublement de la canalisation d'évacuation des eaux claires du Crolord ;**
- 2. D'accorder le crédit nécessaire de CHF 50'000 ;**
- 3. De financer ce montant par les liquidités courantes de la bourse communale ou par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;**
- 4. D'utiliser le fonds de réserve du bilan 9282.00 « Fonds pour investissements divers » pour l'amortissement de l'investissement.**

Fait à Giez, le 27 novembre 2024.

Pour la CoGeFi, le rapporteur



Eric Cottens